

Profession EDUCATION



RYTHMES SCOLAIRES : Quelle place pour l'enfant ?

**SGEN
CFDT**

Janvier 1997

Mensuel

15 F

64

7^{ème} Forum des comités d'entreprise et CHSCT

FORUM DU TEMPS DE TRAVAIL

25, 26, 27 mars 1997

Grande Halle de la Villette Paris

FORUM CE - 35 rue Compans - 75019 Paris Tél. : 01 40 18 75 75 - Fax : 01 40 40 08 34

à l'initiative de la



Crédit Mutuel
la banque à qui parler

MACIF



ASSURANCE
RETRAITE
SANTE



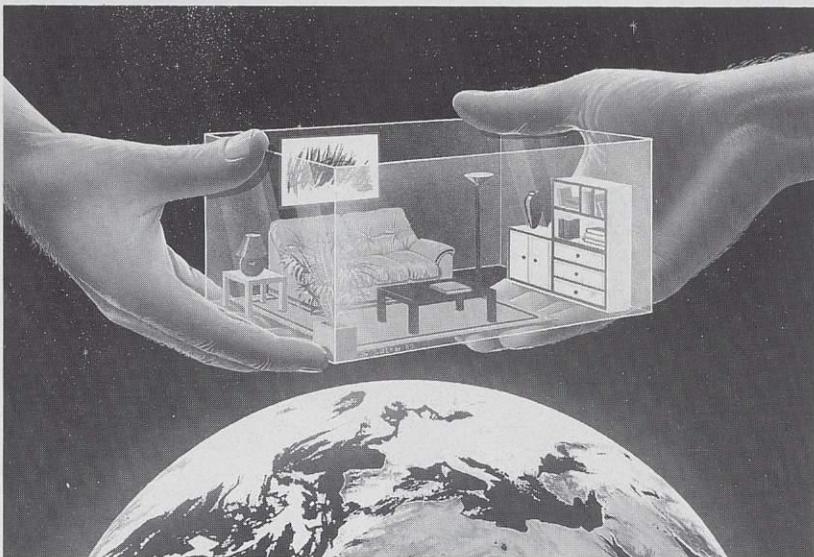
L'invitation aux vacances

AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

DEVIS GRATUIT

Emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité en étant le responsable unique de votre déménagement outre-mer.

* Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les DOM-TOM et à l'étranger.



NUMERO VERT 05 05 05 47

APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole



Paris

11, bd Gallieni - 92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 80 20 20

Londres

Tél. : (081) 96175 95

Berlin

Tél. : (49.30) 429 28 65

Prague

Tél. : (42.2) 841252

Varsovie

Tél. : (48.22) 562 555

Lille

Tél. : 20 3153 71

Le Mans

Tél. : 43 23 42 42

Brest

Tél. : 98 20 30 30

Dinan

Tél. : 40 92 09 50

Nantes

Tél. : 40 92 09 50

Troyes

Tél. : 25 79 00 23

Metz

Tél. : 87 30 05 72

Lyon

Tél. : 78 77 54 33

Grenoble

Tél. : 76 62 05 64

Tahiti

Tél. : (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-Pierre et Miquelon.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

PREMIERS RÉSULTATS, PREMIERS COMMENTAIRES

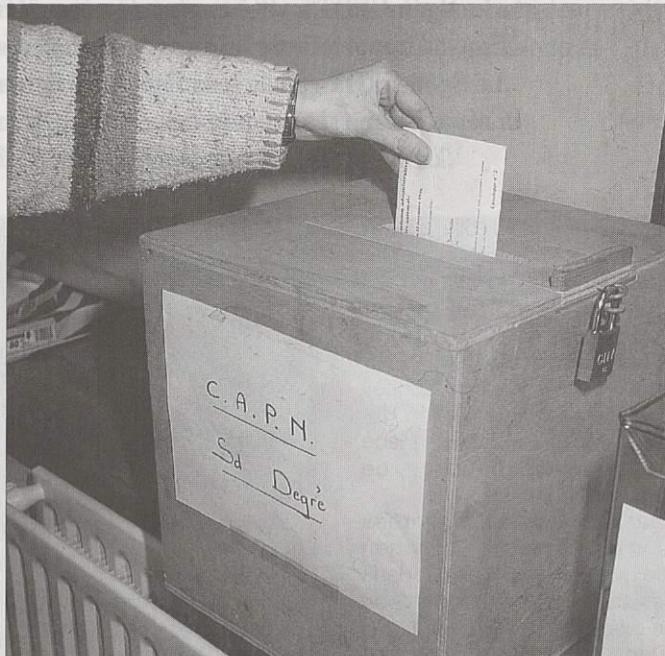
Au moment où nous écrivons ces lignes, il est encore très difficile d'analyser les résultats des élections professionnelles dans le premier et le second degrés. Il manque encore de nombreux résultats dans le second degré.

Dans le premier degré, il est évident que l'on assiste à une mini révolution. Avec plus de 39 %, le SnulPP-FSU devient la première organisation. Il devance désormais largement le SE-Fen (32 %). C'est plus qu'un bouleversement dans l'histoire de la Fen. FO subit une chute importante. Avec 6,69 %, elle perd son siège national.

Quant au Sgen-CFDT, c'est une déception, avec une baisse de 3 points. Il conserve, avec 10,60 %, son siège national. Cette perte est due, bien entendu en grande partie, à la forte progression du SnulPP et, à un degré moindre, à la présence de la liste Sud (2,3 %) qui a incontestablement mordu sur notre électoralat. Il faut noter également la formidable débauche de moyens de la part de nos principaux concurrents lors de cette campagne.

Dans le second degré, avec les résultats en notre possession, nous pouvons dire que le paysage syndical est plus stable, même si la FSU (Snés, Snep, Snetaa) progresse d'environ 4 points.

Le Sgen-CFDT avec des résultats globaux entre 13 et 14 % obtient sensiblement les mêmes résultats qu'en 1993. Au niveau national, nous



Chambre noire

conservons tous nos élus avec, probablement, pour la première fois, un élu chez les CPE.

Par ailleurs FO perd 2 points et se retrouve entre 5 et 6 %. Non seulement le SE-Fen ne décolle pas, mais il perd environ 1,5 point, en étant pratiquement absent chez les agrégés ou les certifiés.

La tentative de Sud (environ 1 %) se solde par un cuisant échec. Il est à noter enfin, tant dans le premier que dans le second degré, le laminage des "petites" listes.

Il est clair que le syndicalisme autonome progresse au détriment du syndicalisme général et confédéré. Le choix de ce dernier n'est pas la solution de

facilité. Mais il reste, pour le Sgen-CFDT, la voix de l'avenir pour faire progresser les solidarités et la transformation sociale. C'est une lourde responsabilité pour les années qui viennent.

Paris, le 20 décembre 1996
Jean-Luc Villeneuve

SGEN-CFDT :
2^e DANS L'EAP

Avec 14,65 % (+ 1,73), le Sgen-CFDT devient la seconde organisation dans l'Enseignement agricole public. Il se place derrière la FSU 56,56 % (+ 0,93) et devance désormais FO 13,48 % (- 1,93). Le Sgen-CFDT passe d'un siège en 1993 à deux sièges au CTP DGER. Il progresse dans 18 régions sur 22 et gagne 7 sièges aux CTP régionaux. Ces résultats sont particulièrement encourageants pour le type de syndicalisme et la transformation du système éducatif que le Sgen-CFDT revendique dans l'enseignement agricole public.

ÉDITO

NÉGOCIER !

Il n'est que temps d'ouvrir des négociations dans les fonctions publiques. Celles-ci ont été promises puis sans cesse reportées. L'attentisme et l'immobilisme du gouvernement deviennent insupportables. Nous voulons des réponses ambitieuses en matière d'emploi, au moment où plus de douze mille non titulaires se retrouvent encore sans travail dans notre secteur professionnel.

Le réemploi et la titularisation, ainsi que l'avenir des personnes en contrat emploi solidaire, restent au cœur de nos préoccupations. L'un des enjeux de cette négociation, c'est aussi la réduction de la durée du travail accompagnée des créations d'emplois correspondants. Travailler moins, dans le public comme dans le privé, c'est aussi travailler tous et vivre mieux, alors que le chômage frappe la quasi totalité des familles. Les 32 heures pour les personnels Atoss, les 15 heures pour les enseignants du second degré - en intégrant leurs différentes tâches et en particulier la concertation indispensable pour le travail en équipe - sont plus que jamais à l'ordre du jour. Diminuer la durée du travail, c'est aussi s'attaquer aux heures supplémentaires, les transformer en emplois. L'État-patron ne peut également, à notre sens, faire l'impasse plus longtemps sur la question salariale. Le maintien du pouvoir d'achat de tous ainsi qu'une progression significative des plus bas salaires constituent nos priorités. Le blocage des rémunérations depuis le 1^{er} novembre 1995 touche plus particulièrement les catégories les plus défavorisées, à un moment où chacun a des difficultés à discerner les résultats d'une telle mesure.

Avec toute la CFDT, le Sgen est à l'offensive en mettant le cap sur la réduction des inégalités et sur la solidarité.

Jean-Michel Boullier

SOMMAIRE

3 ÉDITORIAL

ACTUALITÉ LE MOIS

- 3 Élections professionnelles
- 4 Collège
- 5 Enseignement supérieur
- 6 CFA ou SA

7 INTERNATIONAL

- Algérie

8 INITIATIVES

- Directeur d'école

9/14 DOSSIER

- Les rythmes scolaires

15 NOTES DE LECTURE

MÉTIER

- 16 Le congé de fin d'activité
- 17 Brèves catégorielles

18 L'INVITÉ

- Anne-Marie Pelletier

19 PETITES ANNONCES

- Couverture : Emmanuelle Dal'Sacco

LE MOIS

EN BREF

RÉNOVATION DU COLLÈGE

LANGUES RÉGIONALES

Les langues régionales pourront être enseignées en langue vivante 2 dans les collèges. Le Sgen-CFDT réclamait cette possibilité depuis des années. Le travail sur les programmes de ces langues est en cours. Il concerne l'alsacien-mosellan, le basque, le breton, le catalan, le corse et l'occitan-languedoc. Ce travail devrait se terminer en juin 1998 pour une mise en application à la rentrée 1999. Reste à réclamer, et ce ne sera pas le plus facile, la création de postes pour que ces langues puissent effectivement être enseignées et que cette décision ne reste pas une possibilité de papier.

ÉDUCATION CONTRE LE RACISME

La semaine nationale d'éducation contre le racisme se déroulera du 17 au 22 mars 1997. Elle intègre une nouvelle fois le 21 mars, journée internationale contre le racisme. C'est par un travail continu d'éducation contre le racisme que l'école fera vivre les valeurs fondamentales que sont la laïcité et la citoyenneté. Mais, dans le contexte actuel, il est primordial de réfléchir dès à présent à des démarches éducatives pouvant déboucher sur des initiatives pédagogiques diverses. 1997 est déclarée année européenne contre le racisme. Une raison supplémentaire pour faire de cette semaine une réussite.

FORMATION CONTINUE

Toujours pas d'accord sur la formation continue des personnels ni dans l'Education nationale et l'Enseignement supérieur, ni à Jeunesse et Sports. Aucune proposition concernant les masses financières consacrées à la formation continue des personnels n'a été faite par l'administration. L'accord cadre Fonction publique prévoit 3,8 % de la masse salariale de chaque ministère. En 1993, pour l'Education nationale, il était prévu 4 %, pour Jeunesse et Sports 6,2 %. Ces taux n'ont pas été atteints et de fortes disparités sont à noter selon les catégories. Le Sgen-CFDT refuse de signer un accord qui prévoit un pourcentage consacré à la formation continue inférieur à celui prévu dans l'accord triennal précédent, et ne s'engagerait pas dans la réduction des inégalités entre les catégories de personnels. Le Sgen-CFDT a réaffirmé ces exigences fortes lors d'audiences auprès de François Bayrou et Guy Drut.

ATTENTION FILIÈRES

Le Sgen-CFDT a voté contre deux arrêtés présentés au Conseil supérieur de l'Éducation du 13 décembre dernier.

Le Sgen-CFDT refuse les inégalités régionales qu'impose la répartition très inégale des classes technologiques en LP et la création de trois classes de 3^e différentes.

Le nouveau collège, version Nouveau contrat pour l'École, est mal parti. Le Sgen-CFDT a voté contre deux arrêtés cycle central (5^e, 4^e) et cycle d'orientation (3^e)* présentés au dernier Conseil supérieur de l'Éducation. Inacceptable la mise en place de trois types différents de troisième.

Inacceptable également les conséquences du maintien de la filière 4^e-3^e techno dans les seuls LP, compte tenu de la disparité entre les régions. Dans certaines régions, les classes techno sont encore majoritairement implantées dans les LP. Les probabilités de quitter le cycle central du collège - et sa formation générale - en fin de 5^e pour intégrer un cursus « technologique » en LP sont donc infinitésimales pour un enfant scolarisé dans une de ces régions que pour un enfant scolarisé dans une région où les classes techno sont actuellement en collège, la classe de 4^e techno de collège devant disparaître. Il y aura en collège une seule classe de 4^e, avec des options facultatives dont la technologie. Il est choquant que l'État, dont le rôle doit être de s'efforcer de réduire les inégalités régionales, se contente de les entériner alors que les conséquences pour les jeunes sont graves et évidentes.

Le Sgen-CFDT a été seul à dénoncer cette situation.

LA TROISIÈME N'EST PAS UNE CLASSE À OPTION

Autre disposition qui rencontre le désaccord du Sgen-CFDT : l'existence de trois classes de 3^e différentes. Les horaires obligatoires varient



La création de trois troisième remet dangereusement en cause la seconde de détermination.

selon la classe, en particulier bien sûr en technologie qui constitue la discipline pivot de cette filiarisation (2 heures, 5 heures, 10 heures). Les enseignements facultatifs varient également. Seule la 3^e dite à option langue vivante 2 permet l'apprentissage du latin et du grec.

Les poursuites d'études sont d'ailleurs envisagées par le ministère, même si elles ne sont pas inscrites dans les textes. La 3^e LV2 conduirait aux séries générales de lycée, la 3^e option techno pourrait alimenter les séries technologiques, quant à la 3^e techno en LP, son débouché naturel est le BEP. Cette organisation instaure une pré-orientation dès la fin de 4^e et remet dangereusement en cause la 2^{nde} indifférenciée, de détermination.

Comment avec une telle organisation des cursus, le collège pourrait atteindre l'objectif fixé par l'article 2 du dé-

cret du 29 mai 1996 : « le collège dispense à tous les élèves, sans distinction, une formation générale qui doit leur permettre d'acquérir les savoirs et savoir-faire fondamentaux constitutifs d'une culture commune. »

Même dans la logique ministérielle, les moyens mis en œuvre sont si étroits et les marges de manœuvre si faibles que l'adaptation au milieu et aux élèves mise en avant pour justifier l'ensemble n'est que poudre aux yeux.

« Collège unique, collège inique » disait François Bayrou en 1993, le Nouveau contrat pour l'École a bien fait progresser le problème !

**Raymonde Piecuch
Daniel Mansoz**

* Application rentrée 1997 pour les 5^e, rentrée 1998 pour les 4^e, rentrée 1999 pour les 3^e.

LE MOIS

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'UNIVERSITÉ

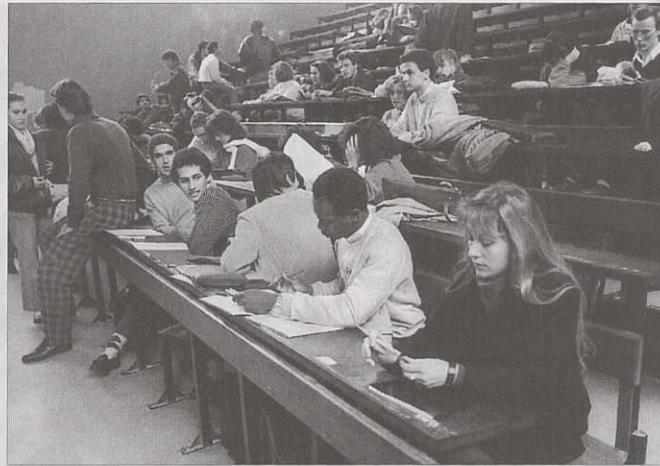
BAYROU VA LENTEMENT, MAIS VERS OÙ ?

Groupes Étudiants, Pédagogie, Université, Recherche, Personnels, les commissions sur les États généraux de l'Université se réunissent, sous la présidence de François Bayrou, depuis novembre dernier.

Le ministre recherche le consensus pour tous les sujets.

Une méthode qui ne convient pas au Sgen-CFDT.

François Bayrou invite l'Université à sa table pour régler les problèmes. Représentatif ou pas, tout le monde, ou presque, participe aux groupes sur les États généraux de l'Université. Le ministre propose peu, il sonde, laisse parler, reprend ce qui paraît faire consensus, passe à autre chose en cas de désaccord. Dans le groupe « Etudiants », peu de consensus se dégagent sur ces problèmes difficiles. Pour le Sgen-CFDT, la priorité est de ne pas couper les étudiants du reste de la jeunesse scolarisée. Le ministre a confirmé que les moyens financiers seront constants et qu'il s'agit de prendre des mesures redistributrices plus équitables. Il a demandé un audit rapide pour fixer l'enveloppe globale et obtenir l'aval du budget sur cette enveloppe. Les propositions émises dans le groupe « Pédagogie » ne sont pas très innovantes. Elles sont même en retrait par rapport à certaines expériences déjà menées. Le ministre veut avancer sur deux points : le tutorat et la semestrialisation. Dans le groupe « Universités », la proposition de la Conférence des présidents d'Université (CPU), défendue par le Sgen-CFDT et re-



N. Monier

Pour le Sgen-CFDT, la priorité est de ne pas couper les étudiants du reste de la jeunesse scolarisée.

prise par le ministre, de créer une Agence de modernisation des établissements a donné lieu à une première réunion difficile. Les principaux syndicats d'étudiants, après un contact avec la CPU et l'intersyndicale, ont finalement marqué leur accord avec cette proposition qui sera discutée en janvier.

ET LES PRAG-PRCE ?

Seule commission à ne pas s'être réunie : le groupe « Recherche ». Mais le ministre a-t-il quelque chose à dire sur ce point ?

CALENDRIER DES**ÉTATS GÉNÉRAUX**

Novembre 1995 : mouvement étudiant. Décembre 1995 : amélioration très sensible du budget 1996 et décision d'ouvrir des Etats Généraux. Janvier 1996-juin 1996 : long débat assez informel dans une ambiance centro-consensuelle sur tous les problèmes de l'université. 18 juin 1996 : appel de Bayrou à la Sorbonne pour « une révolution heureuse » de l'université. En novembre

1996, mise en place de cinq groupes de travail pour la mise en œuvre de la réforme : groupes Étudiants, Pédagogie, Université, Recherche, Personnels. Les réunions doivent se succéder les unes aux autres sous la présidence du ministre jusqu'en janvier 1997.

Fin février 1997 : décisions sur les mesures les plus urgentes à prendre pour être appliquées à la rentrée 1997.

Un accord pour revoir les procédures de recrutement a été obtenu dans le groupe « Personnels ». Un consensus sur les Prag-PRCE (agrégés et certifiés dans le supérieur), concernant les activités de recherche et la création de commissions de recrutement, doit pouvoir être trouvé. Sur les enseignants-recherches, le ministre a l'air ouvert pour tenir compte d'autres critères que la recherche dans les promotions et dans le passage maître de conférences-professeur. Malgré la méthode qui place tous les participants sur un même plan, et recherche systématiquement un consensus impossible, toutes les organisations représentatives, à part la CGT, participent aux groupes. Le Sgen-CFDT cherche à dégager des convergences, en particulier avec le Snesup, car un certain nombre d'avancées paraissent possibles.

A moins que tout ceci ne soit fait que pour attendre sans casse le prochain remaniement ministériel ! Mais les problèmes demeurent et il faudra bien les affronter.

Claude Monleau

EN BREF

MISE EN CONFORMITÉ DES MACHINES

Les entreprises et les établissements d'enseignement doivent mettre en conformité les équipements de travail pour le 1^{er} janvier 1997.

Toutes les régions ont pris du retard. Plus de 50 % des machines et équipements de travail utilisés dans les établissements scolaires ne sont pas conformes. Une situation inacceptable.

Dans une note d'information aux chefs d'établissement (à paraître dans le dernier Bulletin officiel de décembre) le ministère explique comment continuer à utiliser les machines non conformes tout en essayant de se protéger juridiquement. « ...En l'attente de la réalisation du plan de mise en conformité... » Rassurez-vous ! Si elles sont vraiment très dangereuses « ...le chef d'établissement doit décider de l'arrêt de son fonctionnement... » Tout le monde doit être prévenu des dispositions arrêtées : commission d'hygiène et sécurité, conseil d'administration, personnels et élèves. François Bayrou espère que tout cela serait « ... pris en compte par le juge,... au regard des nouvelles dispositions pénales, ...sans qu'il soit bien sûr possible de préjuger de l'appréciation de la juridiction compétente... »

Le Sgen-CFDT et ses partenaires (FCPE, Fen, Ferc-CGT, FSU) ont pris position dans un communiqué de presse. « ...Il n'est pas concevable, pour nos organisations, que des jeunes en formation puissent travailler avec des installations et des équipements dangereux, il en est de même pour les personnels Atoss (ateliers de maintenance, cuisines...). La santé et l'intégrité physique des personnes ne doivent pas faire l'objet de tergiversation.

Il ne saurait être question, pour nos organisations, de demander aux personnels de travailler, ou de faire travailler les jeunes, avec des matériels non conformes après le 1^{er} janvier 1997. Nous soutiendrons et aiderons les personnels qui décideront de ne pas utiliser ces matériels.

Nous demandons à l'Etat et aux collectivités territoriales de prendre leurs responsabilités, en particulier financière, afin que la continuité du service public puisse être assurée. »

Pour le Sgen-CFDT, plus il y aura d'actions de non utilisation des machines et équipement non conformes dès la rentrée de janvier plus les organisations auront de forces pour négocier avec François Bayrou.

EN DIRECT

EN BREF

DROITS DES FEMMES : ASSISES NATIONALES

Un collectif national pour les droits des femmes prépare pour les 15 et 16 mars 1997 des Assises nationales. Elles se tiendront dans la banlieue parisienne. Huit commissions thématiques travaillent régulièrement : Droit au travail, emploi; Elles choisissent; Femmes dans la vie publique; Citoyenneté, laïcité, ordre moral; Violences; Famille; Précarité, pauvreté, immigration; International. Des collectifs unitaires se sont créés dans différentes villes et régions et plusieurs rencontres nationales ont déjà eu lieu pour préparer les assises. Elles doivent déboucher sur des plates-formes revendicatives. La prochaine rencontre nationale aura lieu les 1^{er} et 2 février. Le Sgen-CFDT participe aux Assises nationales et invite ses adhérents à rejoindre les collectifs régionaux et locaux pour y faire entendre la voix du Sgen-CFDT. La manifestation du 25 novembre 1995 pour les droits des femmes a démontré qu'une forte mobilisation était possible, non seulement parmi les femmes mais aussi parmi les hommes, et que les jeunes générations sont conscientes de la fragilité des conquêtes de ces trente dernières années.

Les organisations syndicales - dont le Sgen-CFDT et d'autres fédérations de la CFDT - politiques et féministes qui s'étaient associées autour de la Cadac pour le 25 novembre ont décidé de continuer la lutte ensemble pour faire échec aux menaces et pour avancer vers plus d'égalité réelle notamment dans la représentation politique.

ANTI IVG CONTRE L'UNICEF

Le Vatican a supprimé sa contribution symbolique (2 000 dollars par an) à l'Unicef, en l'accusant de promouvoir la contraception et l'avortement. Il est vrai que se pencher sur la misère du monde, ne pas ignorer les ravages causés par le Sida en Afrique, ni les problèmes de surpopulation dans certaines parties du globe est un péché mortel.

Alors, orbi et urbi, l'Unicef est mise à l'index. Même si l'organisation se défend de n'avoir « jamais utilisé ses ressources pour promouvoir l'avortement ou quelque méthode que ce soit de contraception dans aucun pays. »

CFA ET SECTION D'APPRENTISSAGE

POUR UNE SITUATION CLAIRE

Dans les centres de formation d'apprentis et les sections d'apprentissage, la situation des personnels est des plus floue.

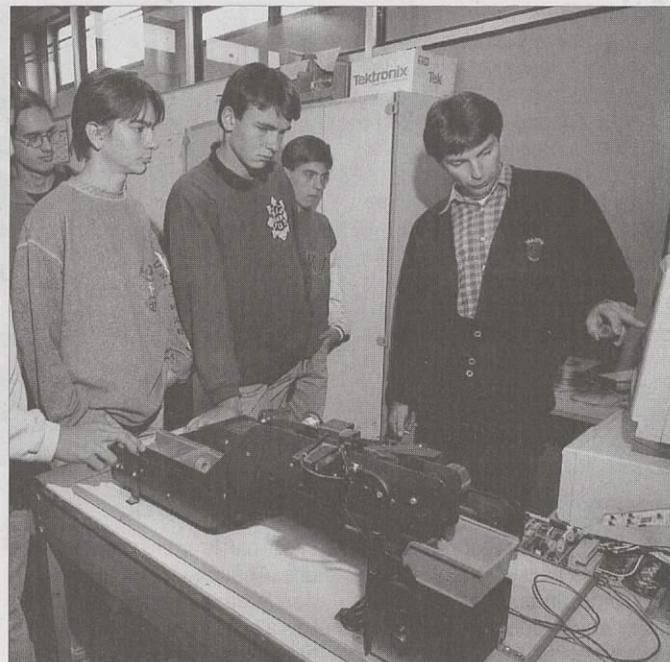
L'administration, selon les lieux et les statuts, décide de l'organisation du service des enseignants.

Une situation inacceptable.

La situation administrative des personnels exerçant en centre de formation d'apprentis (CFA) et section d'apprentissage (SA) n'a jamais été clairement établie. Avec l'ouverture de 47 SA et 36 CFA en 1996-1997, ce problème prend de l'importance. Faute de règles, il se fait n'importe quoi, et le plus souvent le pire. Les situations administratives des personnels sont diverses : titulaires détachés ministériellement, titulaires sur postes gagés rectoralement, titulaires assurant un service mixte (partie sous statut scolaire, partie en apprentissage) personnels contractuels, personnels assurant des heures supplémentaires. Chaque catégorie a une situation particulière. Dans certains cas, les solutions administratives sont illégales.

À Paris, par exemple, des enseignants en poste en formation initiale assurant une partie de leur service en SA se sont vus mis sans leurs avis en délégation rectorale pour la partie de service concernant l'apprentissage.

Dans l'académie de Strasbourg, où des règles avaient été fixées avec la Région, des restrictions budgétaires font que les services rectoraux ont modifié les conditions de travail des enseignants. Ils ne prennent en compte que les heures effectives d'enseignement, le service des enseignants étant calculé annuellement sur la base des seules heures d'enseignement, sans prendre en compte les autres charges de service : participation aux conseils d'enseignement, aux examens, aux modules,



Chambre noire

Pour le Sgen-CFDT, il est urgent de régler les problèmes rencontrés par les personnels.

etc. Cela s'est concrétisé à cette rentrée par la suppression de 27 emplois d'enseignants et de 11 emplois de non enseignants.

DES PERSONNELS SOUMIS À L'ARBITRAIRE

Le ministère, devant le développement de ces situations, se doit de cadrer les choses, même si cela suscite l'opposition de principe de certaines organisations syndicales. « Qu'importe les personnes, seule compte notre opposition farouche à l'apprentissage... » Les personnels continueront donc d'être soumis à l'arbitraire des chefs d'établissements et des services rectoraux. Déjà de nombreuses demandes de réintroduction en formation sous statut scolaire ont été formulées cette

année, les volontaires ne sont pas très nombreux et ils le seront encore moins si on laisse la déréglementation s'installer.

Maurice Remy

L'AVIS DU SGEN Le Sgen-CFDT réclame pour les personnels titulaires l'application du statut de leur corps d'origine, et une réglementation pour l'organisation du service. Les conditions de détachement, de mise à disposition et la réintroduction dans l'académie pour les personnels qui le souhaitent doivent être clairement définis. Pour les personnels contractuels, un contrat identique pour l'ensemble des académies doit être rédigé.

INTERNATIONAL

ALGÉRIE

UN NOUVEAU SYNDICALISME

En Algérie, le Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (Satef) s'est créé fin 1988 en Kabylie. Un nouveau syndicalisme dans une Algérie où la situation reste particulièrement préoccupante.

La fédération Sgen-CFDT a récemment établi des liens avec cette organisation qui vient d'adhérer à l'Internationale de l'Éducation.

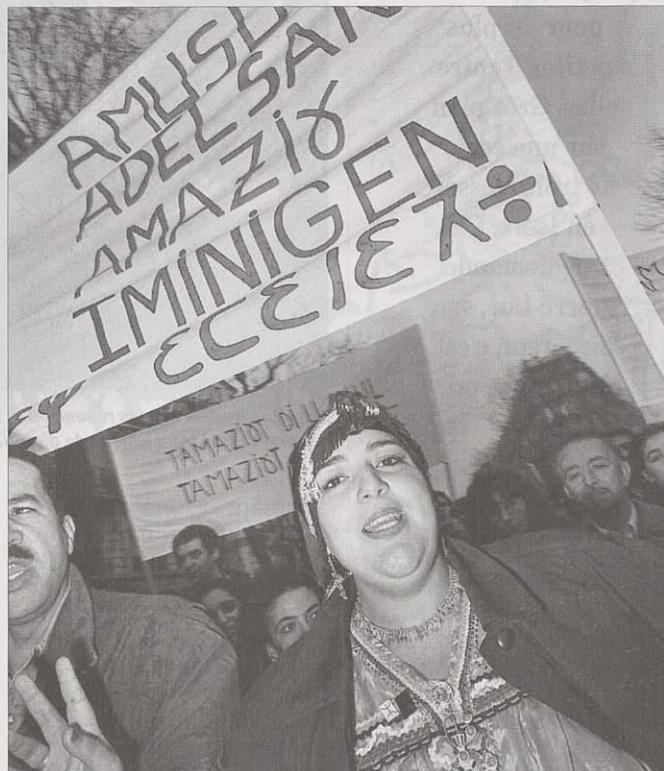
Démocratie, autonomie, solidarité. Trois mots clés pour le Satef. Tout un programme dans une Algérie où le terrorisme marque la vie au quotidien, où la peur ne facilite pas l'expression. Le « A » pour autonomie (différent du syndicalisme autonome français) affiche une volonté politique d'affirmer un syndicalisme indépendant de tout pouvoir ou parti politique et de toute référence religieuse.

Le Satef a fait le choix du syndicalisme général et syndique tous les personnels des écoles, collèges et lycées. Lors de son prochain congrès, il décidera s'il étend son champ de syndicalisation à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle.

Parallèlement à cet effort d'implantation dans un milieu fortement contrôlé par les héritiers du syndicalisme officiel, le Satef travaille, avec les syndicats autonomes du textile, du pétrole ou de l'aviation, pour que la Confédération des syndicats autonomes (CSA) s'affirme, malgré la peur, dans le paysage algérien.

C'est aussi vers le syndicalisme international que le Satef et la CSA se tournent pour sortir de leur isolement et obtenir des aides.

Depuis sa création, il ne peut compter que sur les cotisations de ses adhérents. Il ne bénéficie d'aucune aide du gouvernement. Décharges syndicales et locaux à la disposition des syndicats sont exclus. Si le Satef possède un local à Tizi Ouzou, lieu de sa création, il n'arrive pas à obtenir du pouvoir politique un siège national à Alger où



Chambre noire

Le Satef se bat pour un syndicalisme indépendant de tout pouvoir ou parti politique ou religieux. Il revendique la reconnaissance de la langue tamazight.

il est pourtant présent. La situation est identique dans plusieurs villes d'Algérie.

UN MÉTIER TRÈS DÉCONSIDÉRÉ

Le Satef a fait de la revalorisation des salaires une priorité. Le métier d'enseignant est très déconsidéré en Algérie. Il fait partie des moins bien payés avec un salaire constitué à 60 % de primes - avec des conséquences non négligeables sur les retraites.

Il se bat aussi pour un abaissement des effectifs par classe qui sont souvent de plus de 40 élèves, pour la

construction de locaux scolaires et de logements pour les enseignants. Il souhaite que la langue française, comme les autres langues vivantes, soit présente et que la langue tamazight soit reconnue.

Le Satef revendique une école du XXI^e siècle et l'égalité effective d'accès à l'enseignement pour les filles et les garçons. L'école doit former des citoyens libres ayant un esprit critique. C'est un enjeu fondamental pour l'Algérie de demain où l'école doit être ouverte sur la science et sur le monde.

Michel Debon

EN BREF

RÉPRESSION AU KOSOVO

La répression se poursuit au Kosovo. Agim Hyseni, président du syndicat de l'Éducation, de la science et de la culture du Kosovo, dans l'ex-Yugoslavie, en a fait état, auprès de la fédération Sgen-CFDT, lors de son séjour en France à la mi-novembre.

La répression prend parfois la forme d'une pression à l'égard des familles. La présence d'instances internationales constitue une forme de protection pour éviter un cycle infernal. Pour Agim Hyseni, le risque principal n'est pas celui du découragement mais celui de la radicalisation d'une partie des militants qui serait génératrice d'une accentuation de la violence et de la répression.

Un accord concernant la réintégration des enfants d'origine albanaise dans le système éducatif, signé en septembre dernier entre Milosevic et Ibrahim Rugova, président du Kosovo, n'est toujours pas entré en application. Le maintien d'une situation de crise au Kosovo n'est-il pas aussi un moyen pour faire pression sur l'opposition en Serbie ?

Cette question prend une signification particulière au moment où des soulèvements de la population ont lieu, notamment à Belgrade. La fédération Sgen-CFDT est intervenue auprès de Milosevic pour que l'accord signé soit respecté.

Elle a également demandé à l'Unesco de jouer un rôle de médiation sur ce sujet, en lien avec l'Internationale de l'Éducation.

SUÈDE
RÉFORME DE L'ÉCOLE

Un accord original a été signé entre le syndicat national des enseignants de Suède, la fédération nationale de l'enseignement d'une part et l'association des communes suédoises, représentant des employeurs, d'autre part. À travers cet accord, il est prévu d'entreprendre un processus de réforme de l'école (organisation du travail scolaire, formes de travail pédagogique, perfectionnement professionnel des enseignants, carrières...) visant à développer le service public et à améliorer sa qualité.

Les personnels se voient garantir pour une période de cinq ans une augmentation de leur salaire supérieure d'au moins 10 % à celle des autres employés du secteur public.

LA DIRECTION D'ÉCOLE À DURE ÉPREUVE

LES DÉCISIONS DU MINISTRE

- La formation des directeurs sera portée de 4 à 5 semaines, dont 3 avant la prise de fonction.
- Nouvelle bonification indiciaire (NBI) de 8 points s'ajoutant aux bonifications actuelles : 3 points les 1^{er} août 1994, 3 le 1^{er} août 1995, 2 points le 1^{er} août 1996.
- Deux guides, l'un sur la sécurité et l'autre concernant les responsabilités. Mise en place d'un correspondant de direction par département.
- Application de la circulaire de 1992 qui instituait une décharge à toutes les écoles de six classes. Attribution de décharge à partir de cinq classes en 1997 (dans la limite des moyens actuels).
- Indemnités de charges administratives augmentées pour les écoles de dix classes ou plus.



Chambre noire

L'AVIS DU SGEN
Le ministre n'a pas répondu à la question essentielle : comment assurer toutes ces missions sans temps de décharge ? Ce qu'attendent les écoles et tout particulièrement celles de moins de six classes et les regroupements pédagogiques (RPI), c'est du temps pour fonctionner en équipe, pour assurer les partenariats...

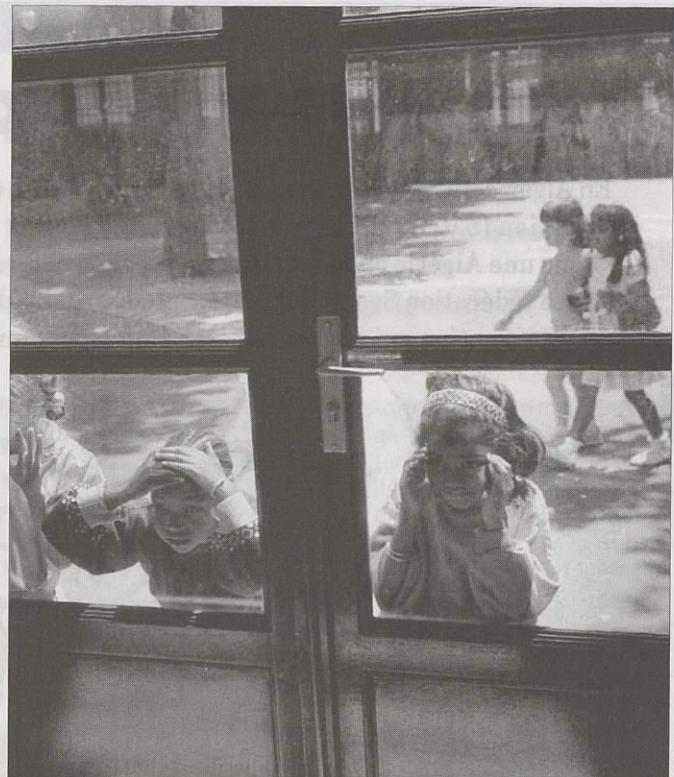
Le Sgen-CFDT maintient cette exigence et poursuivra l'action, en particulier par des initiatives locales au moment de la préparation de la carte scolaire, en recherchant l'unité. La pression, tant que la négociation annoncée n'aura pas aboutie.

Les dernières décisions de François Bayrou sur la direction ne changeront pas grand chose à la situation des écoles. En particulier pour les plus petites d'entre elles. Gros plan sur une école de trois classes en Isère. Ce que demande Pierre-Luc, son directeur, c'est du temps pour l'école.

« Le ministre n'a rien compris. Assurer la classe et remplir le rôle de directeur nécessite du temps ! » Pierre-Luc Martinez est directeur d'une école primaire de trois classes à Pommiers-la-Placette, en Isère. Seulement trois classes, donc pas de décharge pour l'école. Pas question pour autant d'écartier une des multiples tâches dont l'école a la charge : « À travail quasi-équivalent, petites et grandes écoles ne bénéficient pas du même traitement vis à vis du temps qui leur est accordé pour la réalisation de ces tâches. Bien au contraire, à toutes ces charges incontournables, s'ajoute la gestion à temps complet d'une classe comportant plusieurs niveaux d'enseignement. »

RECHERCHE TEMPS DÉSÉSPÉRÉMENT

Dans l'école de Pommiers, les niveaux sont répartis différemment chaque année. « Il faut jongler avec les effectifs qui évoluent cons-



Chambre noire

François Bayrou n'a pas répondu à la question essentielle : Comment assurer toutes les missions de direction sans temps de décharge ?

tamment. » Une classe enfantine (petite, moyenne et grande section), un CP-CE1 et la classe de Pierre-Luc, un CE2-CM1-CM2. « Une course effrénée après le temps qui manque désespérément. Une demi-journée hebdomadaire minimum permettrait d'améliorer sensiblement le fonctionnement de notre école. » Quand Pierre-Luc décrit sa journée, on apprécie mieux l'ampleur des charges d'une école. La vie pédagogique tout d'abord. Mise en place, gestion et évaluation du projet d'école ; organisation des conseils de cycles, de maîtres, d'école. Puis une lourde charge administrative : enquêtes à remplir et à envoyer, circulaires et courrier à traiter, comptes et budget de l'école à gérer... S'ajoutent encore l'organisation des actions de l'école (spectacles, kermesses...), les relations avec les parents, et celles avec la mairie. « Pour nous, tout est à négocier. À l'inverse des grosses communes, rien n'est véritablement acquis à l'avance. Mise en place d'un projet pédagogique

spécifique, classe d'environnement ou culturelle, matériel particulier, entretien des locaux.

Les occasions de se rencontrer sont nombreuses !

PETITES ÉCOLES EN DANGER

« Certains jours le téléphone ne cesse de sonner ! Un parent, pour l'absence de son enfant, et qui demande le plan de travail de la journée, l'inspection pour une enquête urgente... » Certaines écoles se sont dotées d'un répondeur, voire d'un télecopieur, comme celle de Pierre-Luc. Reste un aspect particulièrement lourd, plus difficile à partager. « Les responsabilités de sécurité des élèves, des collègues, des bâtiments sont lourdes et exigent du temps pour vérifier la conformité des projets avant de s'engager. »

Pierre-Luc souhaite que le ministre aille plus loin. Il n'est pas seul dans ce cas. La situation des petites écoles en dépend.

Jaky Duez



RYTHMES SCOLAIRES QUELLE PLACE POUR L'ENFANT ?

Contrats d'aménagement du temps de l'enfant, sites pilotes, zones pilotes, les tentatives pour aménager les rythmes de vie des élèves sont nombreuses.

**Le ministère de la Jeunesse et des Sports
et celui de l'Éducation nationale
multiplient les expérimentations.**

**Pour le Sgen-CFDT, l'enfant doit rester
au centre de la démarche éducative.**

Dossier coordonné par Raymonde Piecuch.

PENSER LE TEMPS GLOBALEMENT

En matière d'éducation, les solutions simples et pratiques mais aussi les formules-chocs, facilement médiatisées, s'avèrent souvent détestables. Ainsi en va-t-il de la fameuse image des « après-midi sans cartable » censée rendre compte de l'aménagement des rythmes scolaires façon Guy Drut.

Certes, le poids du cartable est révélateur de dysfonctionnements dans la gestion du temps et des activités scolaires. Mais on court le risque, avec une formule aussi réductrice, de fausser totalement le débat sur les rythmes. L'exercice des capacités intellectuelles le matin et de la sensibilité et du corps l'après-midi ne constitue certes pas en soi un progrès pour les enfants.

La réalité - et aussi celle des sites Guy Drut - montre que la question du temps scolaire, mais aussi du temps périscolaire et extra scolaire, doit être pensée globalement et qu'elle est d'une grande complexité tant sont nombreuses et variées les contraintes qu'il faut prendre en compte. Contraintes liées à l'enfant lui-même, au système éducatif, aux programmes, et aux modalités d'apprentissage en particulier, à l'environnement social, aux réalités politiques, économiques, culturelles, géographiques. Ainsi, beaucoup reconnaissent que l'alternance, sur l'année scolaire, de 7 semaines de travail et 2 semaines de congé est le rythme le plus favorable à une bonne assimilation et à une récupération satisfaisante. Mais sa mise en place généralisée supposerait le zonage de toutes les périodes de vacances ou la disparition de tout zonage. Deux solutions qui rencontrent une forte opposition, des professionnels du tourisme en particulier. Ainsi, l'évaluation des effets de

la semaine de 4 jours menée par la Direction de l'évaluation et de la prospective (Dep) en 1994 montrait que cette organisation profite surtout aux enfants des milieux socialement favorisés et que les 3 jours sans école multiplient les difficultés de certains enfants.

La question des rythmes n'est donc pas seulement une question « scolaire ». Pour cette raison, il est nécessaire que la concertation pour l'élaboration de projets soit large, intègre les réalités locales et la dimension du partenariat. Les aménagements de rythmes doivent donner lieu à évaluation, réflexion, formation, et l'Etat doit jouer son rôle de régulateur, dans le domaine financier en particulier.

Mais la question des rythmes est aussi une question « scolaire ». L'organisation de l'année, de la semaine et de la journée doit prendre en compte les besoins des enfants, l'allégement des programmes, la prise en compte pédagogique des rythmes différents dans les apprentissages, etc.

Il s'agit là encore de mettre l'enfant au centre la démarche éducative. Il s'agit là encore de peser pour une école de la réussite pour tous.

Raymonde Piecuch

(1) La semaine de quatre jours de classe, les dossiers Education et Formation n°37 - mars 1994



JEUNESSE ET SPORTS TENTE

Transformer les rythmes de vie des enfants au début du XXI^e siècle.

Le ministère de la Jeunesse et des Sports expérimente l'allégement de la journée scolaire et une autre articulation des activités scolaires et périscolaire dans 170 sites.

Présentation.

Impulser une politique d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant. Tel est l'objectif du ministère Jeunesse et Sports depuis la circulaire Calmat-Chevène ment de décembre 1984. Cette politique a été relancée par Guy Drut en 1995 avec comme ambition d'aboutir à une transformation générale des rythmes de vie des enfants au début du prochain siècle.

Le ministère a lancé un appel à candidature pour expérimenter de nouveaux rythmes scolaires. Ils permettraient d'alléger la journée scolaire jugée trop

longue et d'articuler les activités scolaires et péri-scolaires de manière cohérente. Le ministère donne un cadre à l'expérimentation :

- la semaine scolaire doit être organisée sur cinq jours ;
- l'instituteur doit continuer à assumer les 6 heures d'activités sportives et culturelles prévues pendant le temps scolaire ;
- faire passer à 24 heures ou à 22 heures le nombre d'heures de cours hebdomadaires sans toucher aux 936 heures annuelles. Cela implique une réduction de la durée des vacances scolaires ;

ÉTAT DES LIEUX

PREMIER DEGRÉ : l'organisation traditionnelle de la semaine scolaire sur 5 jours (9 demi-journées de 3 heures) avec un samedi sur trois libéré de cours reste prépondérante (environ 70 % des écoles) ;

- la semaine de 4 jours concerne environ une école sur cinq (la durée des congés étant réduite de 12 jours) ;
- la semaine continue avec les cours du samedi ramenés au mercredi est pratiquée par environ 10 % des écoles.

SECOND DEGRÉ : la grande préoccupation du ministre a été "d'afficher" un troisième trimestre. Les lycées continuent - et continueront - à être vic-

times d'un baccalauréat d'un poids et d'une complexité excessifs, mais aussi de l'accumulation déraisonnable des options, des heures diverses dans des locaux qui pèsent fortement. La gestion de l'espace l'emporte sur beaucoup d'autres préoccupations.

En collège, certaines initiatives en matière de rythmes devraient se multiplier - cf Marne, Hautes-Alpes - L'aménagement des rythmes scolaires figure officiellement parmi les priorités du réseau des correspondants académiques pour les innovations et la valorisation des réussites.

Rythmes : ça bouge



E. Daï Secco

Les 170 sites retenus concernent plus de 100 000 enfants dans 791 établissements scolaires, dans 330 communes.

- les enseignements fondamentaux doivent être assurés plutôt le matin, les activités sportives et culturelles plutôt l'après midi.

Cent soixante-dix sites ont été retenus, répartis dans toutes les régions. Ces sites concernent plus de 100 000 enfants dans 791 établissements scolaires (93 % publics, 7 % privés), dans 330 communes dont Paris, Marseille et Lille.

UN COMITÉ POUR ÉVALUER

Le ministère Jeunesse et Sports assure 30 % du financement avec un engagement sur trois ans. Le reste est assumé par les communes (51 %) et d'autres partenaires : Caisses d'allocation familiale, autres ministères, conseils généraux...

Puisqu'il s'agit de tester des formules de rythmes scolaires appelées à se généraliser, le ministère de la Jeunesse et des Sports a créé un comité d'évaluation et de suivi des aménagements des rythmes scolaires, associant les ministères de l'Éducation

nationale et de la Culture. Pour élargir le champ de l'expérimentation, Guy Drut a obtenu 40 millions de francs de mesures nouvelles pour financer en 1997 un doublement du nombre d'enfants concernés par les sites pilotes.

Au total, en 1997, le ministère de la Jeunesse et des Sports devrait disposer de

267 millions de francs pour financer l'aménagement du rythme de vie des enfants, soit une hausse de 17,6 % par rapport à 1996.

Il s'agira donc de transformer progressivement les contrats d'aménagement des rythmes de vie de l'Enfant en sites pilotes.

Didier Barthel



Chambre noire

SITES PILOTES

Près de 76 % des sites pilotes sont des prolongements de Cate (contrat d'aménagement du temps de l'enfant) préexistants. Même si les cadres horaires sont très variés, la grande majorité fonctionne sur un schéma traditionnel de neuf demi-journées de classes, et non sur le modèle médiatisé de trois après-midi libérés pour les activités sportives et culturelles. Après des périodes de concertation parfois laborieuse, les équipes ont souvent débouché sur des projets ambitieux. Mais la mise en place de ces sites n'est pas sans conséquence sur les autres projets. Les financements des Cate par Jeunesse et Sports sont sérieusement menacés, surtout dans les écoles fonctionnant en semaine de quatre jours.

Les sites-pilotes créent ici ou là une concurrence dans l'utilisation des structures et moyens mis à disposition des écoles, et suscitent un certain sentiment d'injustice.

ZONES PILOTES ?

Tous les établissements de deux départements, l'un rural, l'autre urbain, devaient expérimenter de nouveaux rythmes. Le résultat est moins ambitieux. Seuls les écoles et collèges, publics ou privés volontaires de la Marne, des Hautes-Alpes et de la ville de Marseille seront concernés. Le partenariat, autre principe de ces projets, engage les départements qui doivent cofinancer l'expérimentation. Ni les personnels, ni les parents n'ont été consultés pour le choix du département. Un comité de pilotage est mis en place. Il devrait très prochainement produire un texte de cadrage, les projets des écoles et collèges devant être élaborés pour la mi-mars (CDEN de la Marne du 22 novembre 1996). Pour le ministère de l'Éducation nationale, il n'y a pas un modèle, une formule. Tout est possible, y compris la semaine de 4 jours.

Globalement, cela semble devoir s'inscrire dans le dispositif mis en place par Guy Drut, tant du point de vue du financement (1/3 État; 2/3 collectivités), que du point de vue du pilotage et de l'évaluation.

AMÉNAGER, POURQUOI ?

Aménager le temps de l'enfant, c'est améliorer les conditions de travail et de vie des enfants, mais aussi favoriser l'accomplissement des missions de l'École : acquisition de savoirs et savoir-faire, socialisation, éducation à la citoyenneté. L'aménagement du temps scolaire constitue à lui seul un enjeu de taille pour le Sgen-CFDT. Le volet pédagogique est très important. Le temps scolaire, c'est l'année et le Sgen-CFDT continue de revendiquer un calendrier qui respecte l'alternance de 7 semaines scolaires/2 semaines de repos, durée minimum nécessaire pour une bonne récupération. Le temps scolaire c'est aussi, et peut-être d'abord la journée dont il faut réduire la durée, tout particulièrement dans le 1^{er} degré - la prise en charge des enfants étant complétée par d'autres acteurs de la vie sociale. Il faut l'organiser en prenant en compte les apports des chronobiologistes et les différences de rythme entre les individus. S'impose également une réflexion sur les contenus en termes d'allégement et de définition en fonction des objectifs généraux de formation de chaque niveau du système éducatif. Politique des cycles, durée et succession des séquences, différenciation des démarches pédagogiques, autant d'aspects qui sont aussi essentiels. Mais l'enfant, le jeune n'est pas qu'un élève. Il vit d'autres temps avec d'autres adultes qui participent à son épanouissement. C'est en coopérant avec ces autres acteurs que l'on pourra élaborer des projets cohérents tant en ce qui concerne l'amélioration du temps périscolaire (transport, restauration, garderie, étude) qu'en ce qui concerne la prise en charge des élèves pendant le temps extra-scolaire par le développement de partenariats avec associations et collectivités territoriales dans le respect des missions de chacun. L'investissement financier doit être apprécié au regard des enjeux que représente cette démarche en termes de réussite scolaire et d'épanouissement des enfants, en termes de réponse à une demande sociale.

CHANGER LA QUALITÉ DE VIE

**École, transports, restaurant scolaire, garderie.
A Bagnères-de-Bigorre, dans les Pyrénées,
tous les partenaires ont organisé ensemble un
aménagement global du temps de l'enfant.**

A Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), la mise en place du site-pilote a donné tout son sens à l'équipe éducative.

Au cœur des Pyrénées, Bagnères est une petite ville de 10 000 habitants. Le maire, très volontariste dans sa politique pour l'école, a vu dans l'expérimentation Guy Drut une opportunité de redynamiser un Cate en perte de vitesse.

Dès la rentrée scolaire, un stage d'une semaine organisé par l'Éducation nationale rassemblait les différents partenaires : enseignants, parents d'élèves, intervenants, et personnels intercommunaux. Une volonté très forte : travailler sur un aménagement global du temps de l'enfant.

RÉDUIRE LA DURÉE DES TRANSPORTS

L'effort a porté en particulier sur la qualité des temps péri-scolaires. Pour réduire les durées de transport, la municipalité a réorganisé les circuits avec deux cars au lieu d'un. Les locaux du restaurant scolaire ont été réaménagés et les personnels mangent avec les enfants. Les temps de garderie sont désormais de vrais temps d'animation. Les enfants ont accès aux BCD, aux salles informatiques, aux salles du centre de loisirs. Les surveillants y proposent des jeux de société, des histoires, des vidéos... En parallèle, tous les contrats contrats emplois solidarité ont été transformés en contrats à durée indéterminée.



« Nous nous sommes réunis chaque semaine pendant quatre mois. Aujourd'hui, nous sommes récompensés par le plaisir des enfants. »

La semaine de classe est de 24 heures sur cinq jours. Deux après-midi par semaine, on libère une heure et demie pour des intervenants extérieurs, en plus des animations de l'interclasse. Douze personnes sont ainsi employées, pour des activités des plus diverses, de l'atelier clown à la découverte du patrimoine. Sylvette, parent d'élève à Bagnères, s'est fortement investie dans le projet.

« Nous nous sommes réunis

chaque semaine pendant quatre mois. Aujourd'hui, nous sommes récompensés par le plaisir des enfants. » Quelques parents et enseignants restent réticents : ils dissocient mal les missions des uns et des autres. Mais, conclue Sylvette, « Je suis vraiment persuadée que tout le monde y gagne dans cette complémentarité. Ici, la qualité de vie a changé ! »

Françoise Lebocey

QUELLE ÉVALUATION ?

Pour le Sgen-CFDT, l'évaluation initiée par le Comité d'évaluation et de suivi des aménagements des rythmes scolaires (Césars) ne doit en aucun cas viser à définir quel serait le meilleur système. Le principe de solutions diversifiées défendu par le Sgen-CFDT est conforté par la pluralité des solutions mises en œuvre par les équipes. L'évaluation doit permettre

de diffuser les expériences avec leurs avantages et leurs inconvénients ; de pointer les facteurs de réussite ou d'échec afin de réajuster les projets et d'anticiper lors de la mise en œuvre de nouveaux aménagements. Cela nécessite de croiser les regards des différents partenaires impliqués et ceux d'observateurs extérieurs.

D'AUTRES RYTHMES POUR L'INTÉGRATION

Dans certains quartiers de Marseille, les jeunes ont le sentiment d'être délaissés. La prise en charge des élèves et leur intégration dans la vie de la cité est une nécessité.

L'école des Flamants de Marseille (Bouches-du-Rhône) est engagée depuis janvier 1996 dans un projet d'aménagement des rythmes scolaires. Pour Maurice, directeur de l'école élémentaire, « Dans ce quartier de Zep, les familles connaissent de graves difficultés sociales et économiques. Ici, les jeunes du quartier ont le sentiment que la société les a abandonnés. La prise en charge globale de l'enfant, son intégration dans la vie de la cité sont des nécessités pour éviter cette fracture. Mais il y faudra du temps, pour la coordination des projets, pour la formation d'animateurs qualifiés et pour associer les familles. »

L'inspecteur d'académie a pris toute sa part dans le projet, avec des possibilités originales offertes aux équipes. Ainsi la 26^e heure a-t-elle été libérée pour la concertation avec les intervenants.

Trois après-midi par semaine sont consacrés à diverses activités conduites par des animateurs, dans ou hors l'école (centres, collines, fermes, théâtre, musées). Les élèves ont donc classe du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 plus une après-midi de 2 h 30 par semaine.



Chambre noire

Les enfants participent tous aux activités facultatives, preuve de leur totale adhésion au projet.

Les tout-petits ont fait l'objet d'une prise en compte spécifique. Pour eux, ni sortie, ni activité spectaculaire, mais des rythmes adaptés. Ils partent à la cantine à 11 h 30, puis restent dans l'école pour la sieste et des ateliers encadrés par des animateurs « petite enfance ». Une Atsem (agent des écoles maternelles) par classe assure la continuité tout au long de la journée.

LA DERNIÈRE HEURE PARAIT LONGUE

Les évaluations régulières font apparaître quelques difficultés. Quatre heures de classe le matin, c'est long, et l'attention s'en ressent dans la dernière heure. Le temps de cantine et certaines activités de l'après-midi souffrent d'indiscipline. Les maîtres ont quitté l'école... De la même façon, les

études dirigées du soir ne se tiennent plus qu'une fois par semaine, et à partir de 17 heures, les enfants sont livrés à eux-mêmes. Les maîtres, malgré les difficultés, ne veulent pas revenir en arrière. Ils reconnaissent que les comportements des enfants ont évolué et que des journées de classe de quatre heures, sont moins fatigantes. Les enfants participent tous aux activités facultatives, preuve de leur totale adhésion au projet.

Interrogé sur la perspective d'une généralisation à la ville de Marseille, Maurice est très réservé : « Cela paraît inconcevable actuellement. La municipalité voudrait élargir à 2 000 élèves de plus. Mais on va vite se heurter à l'absence de structures. Dans ce domaine, tout est à inventer. Il faut en prendre le temps. »

Françoise Lebocey

CHRONOBIOLOGIE

Un accord semble exister entre les chronobiologistes sur quelques caractéristiques du rythme journalier de l'enfant.

Pour tenir compte des séquences de plus ou moins grande vigilance et notamment de la baisse d'attention en début d'après-midi, il est nécessaire d'aménager la journée de l'enfant. Le matin avant 9 heures : Moment de faible vigilance, de faible attention. D'éventuels déficits de sommeil peuvent aggraver le manque d'attention.

De 9 h à 11 h 30 : Moment favorable pour la plupart des apprentissages. Les capacités d'attention sont élevées. Efficacité des apprentissages utilisant la mémoire à court terme.

De 12 h à 15 h : Forte baisse de la vigilance. Tendance à la somnolence ; De 15 h à 18 h : Augmentation de la vigilance. Période d'efficacité des apprentissages utilisant la mémoire à long terme.

BIBLIOGRAPHIE

P. Leconte, C. Beugnet-Lambert et A. Lancry : *Chronopsychologie : rythmes et activités humaines*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1988, 342 p. (coll. Psychologie cognitive).

P. Magnin : *Des rythmes de vie scolaires*, PUF, 1993, 372 p. (Coll. Politique d'aujourd'hui).

H. Montagner : *Les rythmes de l'enfant et de l'adolescent : ces jeunes en mal de temps et d'espaces*, Paris, Stock/Laurence Pernoud, 1^e édition, 1983 ; 4^e édition, 1988, 447 p.

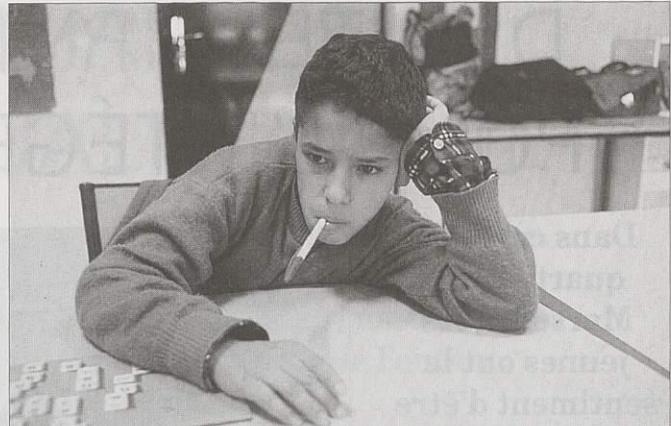
A. Reinberg : *Les rythmes biologiques*, Paris, Presses universitaires de France, 5^e édition, 1989, 128 p. (coll. Que sais-je ? n° 734).

G. Fotinos et F. Testu : *Aménager le temps scolaire*, Hachette, collection Pédagogie pour demain.

DES RYTHMES DANS LE TEMPS

Circulaires et dispositifs impliquant divers ministères tentent d'aménager le temps.
Chronologie.

- 1983 : naissance de la politique d'aménagement du temps scolaire (ATS), initiative du ministère de la Jeunesse et des Sports à partir des résultats de la consultation sur l'école (Alain Savary) ;
- décembre 1984 : circulaire Calmat-Chevènement : officialisation de la coopération entre les deux ministères (Jeunesse et Sports - Éducation nationale) pour le développement des liaisons de l'école avec les partenaires éducatifs locaux ;
- 1985-1986 : aménagements d'horaires dans des écoles primaires pour permettre le développement d'activités sportives et culturelles grâce à des projets communs aux écoles, associations, élus locaux (200 000 enfants sur 800 projets ; 300 000 enfants sur 1 200 projets en 1986-1987) ;
- 1987-1988 : aménagement des rythmes extrascolaires (Ares) : signature entre l'État et les communes de 2 500 contrats bleus : 760 000 enfants participent à des activités sportives et culturelles en dehors de l'école ;
- août 1988 : circulaire Jospin-Bambuc « aménagement des rythmes de vie des enfants des écoles maternelles et élémentaires » (Arve) s'efforce de concilier l'ATS et les contrats bleus dans le cadre de projets éducatifs globaux ;
- 1988-1989 : Cate (contrats d'aménagement du temps de l'enfant), CVE (Contrats Ville-Enfant) et CVEJ (Contrats ville-enfant-jeux) concernent 3 067 contrats prenant en compte le contexte local et touchent 947 000 enfants de la maternelle au collège ;
- 1990 : les contrats associent désormais le ministère de la Culture ;
- septembre 1991 : circulaire du ministère de l'Éducation nationale « contrats d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes » (Arve). En 1992-1993, 2 260 000 enfants et jeunes sont concernés par 4 518 contrats.
- 1993 : fin de la coopération interministérielle ;
- 6 octobre 1995 : lancement des expériences pilotes d'aménagement des rythmes scolaires par le ministre de la Jeunesse et des Sports, Guy Drut, 17 sites choisis ;
- 31 octobre 1995 : circulaire commune Éducation nationale, Jeunesse et Sports, Culture : volonté de pérenniser la politique d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes. Création d'un contrat unique et pluriannuel (Carvej) ;
- 25 janvier 1996 : Guy Drut présente les 202 sites pilotes de l'aménagement des rythmes scolaires pour la rentrée 1996. Ce sont finalement 170 sites, concernant 100 000 enfants, qui seront opératoires à la rentrée 1996 ;
- rentrée 1996 : François Bayrou annonce l'intention d'étendre, à la rentrée 1997, l'expérimentation de l'aménagement du temps scolaire à tous les établissements (écoles, collèges et lycées) de deux départements, l'un plus urbain, l'autre plus rural (école, collège, lycée) ;
- Le 14 novembre, il annonce que sont retenus les départements de la Marne et des Hautes-Alpes ainsi que la ville de Marseille, déjà site Guy Drut.



Chambre noire

SECOND DEGRÉ ON RÉFLÉCHIT

Dans les collèges et lycées, la recherche sur les rythmes scolaires nécessite une remise en cause de l'organisation pédagogique des établissements.

Substituer des structures temporelles nouvelles - changer l'horaire de la journée ou les dates des vacances - au cadre actuel ne suffit pas. Il y a nécessité d'envisager un projet global incluant l'évolution de l'enseignement se déroulant dans ces nouvelles structures. « C'est le temps de l'ennui, de la monotonie qui est long; l'intérêt, lui, fait oublier le temps » (Aniko Husti in *Cahiers pédagogiques*, octobre 1996). Pourtant, le modèle quasi unique de « l'heure de cours » est justifié par l'idée que les élèves sont saturés si un cours dure plus de 55 minutes.

Au delà des dispositions nécessaires à la santé et l'équilibre physique des jeunes (équilibre des journées dans la semaine, des activités et des pauses dans la journée, temps suffisant pour le repas, pauses permettant le repos et la détente, alternance des types d'activités), les rythmes doivent être fonction des rythmes d'apprentissage en lien avec la pédagogie. Cela suppose la remise en cause de l'organisation d'un enseignement conçu uniquement en termes d'horaires et de disciplines juxtaposés. L'empile-

ment d'heures de cours par disciplines doit laisser la place à une organisation plus souple favorisant d'autres pratiques pédagogiques : travail interdisciplinaire à plusieurs intervenants, groupes de travail autonomes, suivi plus personnalisé des élèves. Philippe Meirieu (professeur de sciences de l'éducation) propose de mettre en place des modules de trois ou quatre heures, seul moyen, selon lui, de modifier radicalement les démarches pédagogiques.

UN CHANGEMENT NÉCESSAIRE

C'est une vision dynamique du temps adaptable et géré par les équipes pédagogiques dans le cadre du projet d'établissement qui est nécessaire. Ainsi sera-t-il possible de rompre avec une vision mécaniste du temps héritée du XIX^e siècle qui pense assurer l'ordre par une organisation immuable, répétitive et centralisée. Il n'est même plus besoin d'être dans un établissement sensible pour constater la faillite d'une telle conception.

Daniel Mansoz

L'ALSACE ET L'EXTREME DROITE

"Comprendre pour agir", tel est l'objectif d'un ouvrage réalisé par l'union régionale CFDT d'Alsace, suite à un colloque qu'elle avait organisé en octobre 1995 sur l'extrême droite, après le "haut le cœur" du premier tour de l'élection présidentielle. Ne l'oubliions pas, Le Pen était arrivé en tête dans le Bas-Rhin (25,83 % des voix) et dans le Haut-Rhin (23,82 %).

Dans cet ouvrage, figurent les interventions de représentants des partis politiques, de responsables d'églises, de chefs d'entreprise, de responsables syndicaux (dont Nicole Notat), de journalistes, d'universitaires... Reprendre la parole, lutter contre les exclusions et renforcer les solidarités,

approfondir la démocratie et promouvoir la citoyenneté, telles sont les pistes tracées par Jean-Paul Gutfreund, secrétaire général de l'Uri Alsace dans l'avant-propos. En vérité, sans méconnaître les spécificités alsaciennes, les analyses développées dépassent largement l'Alsace.

BF éditions CFDT - 192 pages - 60 F l'exemplaire plus les frais de port - À partir de 10 exemplaires, 50 F le livre - S'adresser à l'Uri-CFDT Alsace, 10 rue des Bateliers, 67085 Strasbourg Cedex.

PASSEURS D'AVENIR

Ce livre dense retrace l'histoire des Ceméa créés en 1937 (la même année que le Sgen-CFDT !). Mais il ne se contente pas de décrire soixante années d'actions dans différents domaines : éducation, loisirs, développement local... Il rassemble plusieurs témoignages tournés vers le présent et l'avenir. L'éducation populaire apparaît sans ambiguïté en matière de lutte contre l'exclusion. Un chapitre spécifique est consacré aux enjeux éducatifs autour de quatre questions : l'accompagnement scolaire, l'aménagement des rythmes, l'enseignement aujourd'hui, les structures de loisirs. Les Ceméa sont présentés avec force comme un facteur de citoyenneté et de démocratie locale dans une société en profonde mutation. En fin de compte, ce livre est avant tout un hommage aux praticiens. Il constitue un plaidoyer pour le "faire" et pour

l'innovation. Beaucoup d'adhérents du Sgen-CFDT ne pourront que se sentir proches d'une démarche et de préoccupations prioritaires exprimées dans ce livre.

Passeurs d'avenir - Jean-Marie Michel - Actes Sud - 180 F - 475 pages.

PRESSE ET ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

Apprendre aux élèves à lire la presse, à déchiffrer l'information, à la maîtriser en comprenant sa mise en scène. Tel est l'objectif poursuivi par un groupe d'enseignants du lycée Foch de Rodez dans le cadre d'un projet associant le Clémi et le CRDP de Toulouse. À partir des articles qui ont rendu compte du procès Barbie, ils ont amené des élèves de seconde et de première à s'interroger sur l'événement en lui-même, mais aussi sur la (re)présentation qui en est faite.

Une publication présente cette démarche d'utilisation de la presse à des fins pédagogiques.

Dans une première partie, l'approche journalistique est analysée avec rigueur. Étude des "unes", pertinence des titres, choix des photographies : rien n'est laissé dans l'ombre. Une seconde partie traite de l'approche historique et sémantique. Elle met en évidence les choix des journalistes, ces témoins qui cherchent à rendre compte d'une réalité en la traduisant, en la reconstruisant en fonction d'un journal, d'une ligne éditoriale et d'un lecteur.

Presse et enseignement de l'histoire -

Bonne année 1997!



E. Da Secco

Claude Carrié, Roger Cussol, Bruno Derousseau, Jean-Philippe Marcy - Clémi et CRDP Midi Pyrénées - 1995 - 140 pages - 120 F.

LES MOYENS D'EN SORTIR !

Dans son dernier livre, Michel Rocard présente concrètement sa proposition de modulation des cotisations sociales pour une réduction du temps de travail créant des emplois (diminuer très fortement la cotisation sur les 30 ou 32 premières heures de travail du salarié et augmenter très fortement celle des heures au-delà).

Ce livre est aussi une autocritique des politiques de gauche depuis 1981 (il analyse sans complaisance l'erreur de 1982 concernant les 39 heures) et une contribution aux débats sur la crise de civilisation et la place du travail dans notre société. Si Michel Rocard est perspicace sur bien des points, il reste sec, comme malheureusement bien d'autres, sur le financement de

la RTT dans la Fonction publique. Une raison supplémentaire pour que le Sgen et la CFDT s'attellent efficacement à ce dossier.

Les moyens d'en sortir - Michel Rocard - Seuil, collection Essais - 98 F.

INFO

Angoulême 1997 - Le 24^e festival de la BD d'Angoulême se tiendra du 23 au 26 janvier 1997 sous la présidence d'André Juillard. À la clé, une exposition sur cet auteur de séries historiques (*Les sept vies de l'épervier*, Arno...). L'exposition consacrée aux éditions du Lombard qui fêteront leur cinquante ans en 1997, se prolongera jusqu'en septembre. L'occasion de rendre hommage au journal Tintin et à ses acteurs d'hier et d'aujourd'hui (Jacobs, Hergé, Cuvelier, Jacques Martin, Tibet, Greg, Rosinski...) dont la trame commune est l'aventure. Bien sûr, ces manifestations sont ouvertes aux groupes scolaires. Rens. : 05 45 97 86 50

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier

RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE

François Balédent, Vincent Fabre

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Paul Bergault, Daniel Mansoz, Raymonde Piécuch, Maurice Remy, Raymond Roulaud

FLASHAGE

Frapada
6, rue Bezout Paris XIV^e

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76).

PUBLICITÉ

Céfip
17, rue de la Félicité
Paris XVII^e

Tél : 01 40.25 39 63

CPPAP 440 D 73 5

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique

47/49, av. Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19.

Tél : 01 40.03.37.00

Fax : 01 42.02.50.97

Minitel :

3615 CFDT*Sgen-CFDT

CONGÉ DE FIN D'ACTIVITÉ

C'EST PARTI

Décidée en décembre dernier, la création d'un congé de fin d'activité, permettant le départ de fonctionnaires proches de la retraite contre l'embauche de nouveaux personnels est enfin applicable.

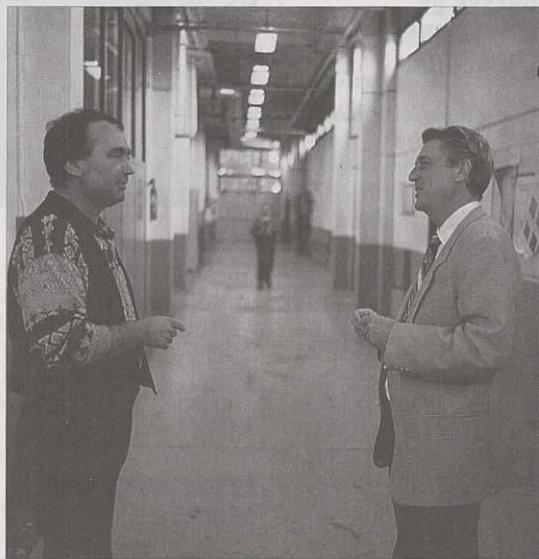
Présentation.

Le congé de fin d'activité est enfin créé par la Loi du 16 décembre 1996. Un projet de décret prévoit la déconcentration des procédures. C'est donc l'autorité compétente (recteur, IA...) pour la gestion des carrières qui accordera le congé. Ce congé est la transposition de l'accord Une-dic qui prévoit, pour les salariés du secteur privé, une allocation de remplacement pour l'emploi (Arpe). Demandée par la CFDT pour les agents des Fonctions publiques, ce sont les manifestations de novembre-décembre 1995 qui ont permis que cette transposition soit actée lors du Sommet social à Matignon le 21 décembre.

Les négociations ouvertes fin janvier sont arrivées à un accord signé le 6 juillet par le ministre de la Fonction publique et l'ensemble des organisations syndicales.

Applicable pour l'année 1997, les agents fonctionnaires percevront 75 % de leur traitement brut. Les agents non titulaires percevront 70 % de leur salaire brut (primes et heures supplémentaires y sont donc incluses).

Il s'agit d'une position de congé irrévocable pendant lequel le fonctionnaire ne pourra bénéficier d'aucun avancement ni droit à pension. Ce congé prend automatiquement fin



Chambre noire

Un an pour que le CFA devienne une réalité.

au terme du mois des 60 ans de l'agent.

**DE CPA À CFA
C'EST POSSIBLE**

Le départ en CFA se fait à la date où les conditions sont remplies. Les agents remplissant les conditions, actuellement en cessation progressive d'activité peuvent en bénéficier. Pour les agents d'enseignement, d'éducation, ou d'orientation, ce départ pourra avoir lieu entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars 1997 inclus. Cette modification par rapport à l'accord initial permet plus de souplesse pour l'administration pour gérer la situation, et autorise également les personnels qui bénéficient de l'indice 780 au 1^{er} septembre 1996 de partir

avec les 6 mois nécessaires.

Ce départ est compensé par une embauche. C'est là qu'est l'enjeu. Il faudra faire vivre cet accord. Hormis les bilans nécessaires à échéance régulière, le Sgen-CFDT demande que chaque départ soit compensé nombre pour nombre et à la date de vacance du poste pour titulariser par liste d'aptitude les personnels actuellement en situation d'emploi précaire. Compte tenu de l'ampleur du chômage des MA, et des nombreux contratuels administratifs qui ne verront pas leur contrat renouvelé après le 31 décembre 1996, il y a une opportunité que le gouvernement devrait porter.

M.-Agnès Rampnoux

CFA

Qui peut bénéficier du CFA ?

Les fonctionnaires de l'État et de ses établissements publics à caractère administratif, en activité ou détachés et âgés de 58 ans au moins, peuvent accéder, sur leur demande et sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service, au congé de fin d'activité s'ils remplissent les conditions suivantes :

- soit justifier de trente-sept années et demi de cotisation vieillesse, et avoir accompli au moins vingt-cinq années de services militaires ou civils effectués en qualité de fonctionnaire ou d'agent public;
 - soit justifier de quarante années de cotisation vieillesse, et avoir accompli au moins quinze années de services militaires ou civils effectifs en qualité de fonctionnaire ou d'agent public.» La condition d'âge n'est pas opposable au fonctionnaire justifiant de 40 années de services publics effectifs. Les agents non titulaires âgés de 58 ans peuvent, eux aussi, accéder sur leur demande à ce congé s'ils justifient de 160 trimestres de cotisation. Aucune condition d'âge n'est exigée s'ils ont cotisé 172 trimestres.
- Les femmes bénéficient

des bonifications accordées aux mères de famille fonctionnaires (1 an par enfant).

SI VOUS REMPLISSEZ LES CONDITIONS, QUE FAIRE ?

• Reconstituer sa carrière Pour les fonctionnaires, demander un état de services au rectorat (à l'IA pour les personnels du 1^{er} degré).

Pour les fonctionnaires se prévalant de services accomplis en dehors de l'administration (emplois saisonniers, de moniteurs de colonies de vacances...), demander un relevé de carrière établi pour chacun des régimes d'affiliation (agricole, mines, général...).

Pour le régime général, ce relevé, automatiquement envoyé à l'assuré affilié au régime général et en activité à l'âge de 55 ans, peut aussi être obtenu par courrier auprès de la CNAFTS (110, rue de Flandre 75019 Paris).

Ces demandes se font par courrier et doivent comporter le numéro de sécurité sociale, l'état civil et l'adresse.

- Faire une demande de mise en congé pour fin d'activité, par écrit auprès du rectorat, ou de l'Inspection académique (personnels du 1^{er} degré).

JURIDIQUE

Transport scolaire

Afin d'optimiser l'utilisation des véhicules de transport scolaire, et d'offrir un niveau de service optimal le mercredi, jour de marché, un maire a décidé de transférer les cours du samedi au mercredi matin et de procéder à des modifications d'horaires les autres jours.

Le Sgen-CFDT de l'Aisne a porté l'affaire au tribunal

administratif d'Amiens. Il a été jugé que si le maire pouvait procéder à des modifications d'horaires « en raison de circonstances locales », il ne lui revenait pas de se substituer au conseil d'administration de l'établissement qui détermine les heures d'entrée et de sortie des élèves.

(Sgen-CFDT - 14/05/1996 n° 95263).

SECOND DEGRÉ	TOUS	PREMIER DEGRÉ
<p>Intégration et listes d'aptitude</p> <p>Les opérations concernant les différentes listes d'aptitude, d'intégration et de promotions à la hors classe pour 1997 vont démarrer très prochainement sans modification par rapport à l'an dernier (notes de service à paraître début janvier 1997). Pensez à remplir votre fiche syndicale disponible dans votre syndicat. Seule nouveauté 1997, l'accès à la hors classe des agrégés sera « régulé ». Toujours pas d'appel de candidatures comme le demande le Sgen-CFDT. Mais les candidats proposés par</p>  <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Chambre noire</p>	<p>La CSG augmente</p> <p>les recteurs seront départagés par un barème. Mais, il y aura 20 % de possibilités de nominations hors barème. Ouf ! Recteurs et IG pourront continuer à faire « joujou », d'autant plus que le barème comprendra des points pour l'ancienneté, la note pédagogique et des points pour accès au corps par concours.</p> <p>Le ministère promet pour 1998 un appel de candidatures et la prise en compte des titres dans le barème. Selon le ministère, il est impossible de le faire dès 1997.</p>	<p>Vigipirate : dérives à l'horizon</p> <p>Une petite partie de la cotisation maladie sera transférée vers la cotisation sociale généralisée au 1^{er} janvier 1997. Une revendication de la CFDT qui prend corps.</p> <p>Pour les actifs, l'augmentation de 1 % (déductible) du prélèvement CSG sera compensée par une diminution de 1,3 % de la cotisation maladie. Pour les fonctionnaires bénéficiant de primes ou de rémunérations accessoires, un mécanisme de compensation au franc le franc est prévu pour éviter que les fonctionnaires ne cotisent davantage dans la nouvelle situation que dans l'ancienne.</p> <p>Pour les retraités, il y aura diminution de 1 %. de la cotisation maladie.</p> <p>Cette cotisation, prélevée sur les pensions, devant être portée de 3,05 % à 3,8 % au 1^{er} janvier 1997, elle sera abaissée à 2,8 %.</p>
<p>LP</p> <p>Les postes ça va, ça vient</p> <p>Le projet de loi de finance prévoyait la suppression de 2 830 postes de PLP1 pour les transformer en postes de certifiés. Lors de la séance du 14 novembre à l'assemblée nationale, le ministre déposait un amendement demandant le retrait de cette mesure et son remplacement par la suppression de 2 830 postes de PEGC (pour créer 2 830 postes de certifiés). Le Sgen-CFDT avait demandé la transformation de ces postes en PLP2, ce qui aurait accéléré la mise en extinction du corps des PLP1 prévue pour l'an 2000. Cela n'a pu être obtenu, les retraités apprécieront.</p>	<p>CIO</p> <p>Optimiser l'orientation</p> <p>Certains rectorats semblent en avoir la tentation de revoir l'organisation du temps de travail des conseillers d'orientation-psychologues. Il s'agit contrôler, le plus précisément possible, l'utilisation qui en est faite.</p> <p>L'orientation est confrontée à de plus en plus de demandes émanant de publics et de partenaires divers.</p> <p>En l'absence de toute perspective de création de postes, il n'est pas étonnant de voir des gestionnaires se demander s'il ne serait pas possible d'obtenir des personnels... qu'ils travaillent plus !</p>	<p>CES</p> <p>CES et Cour des comptes</p> <p>Où est l'intérêt du service public en pareil cas ? Est-ce en contrôlant étroitement l'activité des fonctionnaires, en rognant sur la durée de leurs congés, que l'on pense accroître l'efficacité du service rendu au public ?</p> <p>Le Sgen-CFDT n'a pas la même logique que les gestionnaires. Il défend une conception du service public qui laisse à ses acteurs la liberté et la possibilité de prendre des initiatives.</p> <p>Il revendique un nécessaire partage du travail. Cela suppose qu'on ne donne pas plus de travail à ceux qui en ont déjà, tandis que s'accroît la masse de ceux qui en sont privés.</p>

téléphone personnel, sous couvert de pouvoir les joindre à tout moment.

En Haute-Saône, c'est le préfet qui demande à toutes les écoles d'instaurer un tour de garde entre les enseignants afin d'exercer une surveillance des abords un quart d'heure avant l'entrée des élèves.

Le Sgen-CFDT a interpellé le ministère sur ces dérives. Si des mesures de sécurité et de vigilance sont à prendre, elles doivent l'être dans le cadre des règles établies.

Concours PE

Retour à la normale pour le calendrier du premier concours interne : la date nationale de l'épreuve écrite de la session 1997 est fixée au 30 avril 1997.

Le ministère a décidé de maintenir le principe d'une date unique pour les épreuves d'admissibilité du concours externe de recrutement de professeurs des écoles. Il propose donc aux recteurs de les fixer au 21 mai 1997.

« Les CES concurrencent les emplois permanents » dixit la Cour des comptes. Son analyse recoupe, pour l'essentiel, celle du Sgen-CFDT. La Cour relève que « le coût faible ou nul du salarié en CES a constitué une forte tentation pour les employeurs. » Elle constate que « des emplois durables ont été remplacés par des emplois précaires à la faveur d'une gratuité souvent totale pour l'employeur ». Les deux tiers des emplois recensés correspondaient à des tâches classiques (emplois administratifs notamment) et non à des emplois répondant à des besoins collectifs et devant offrir des services nouveaux à la population. La Cour regrette que le système des CES tend de

plus en plus à sélectionner les meilleurs et rejeter les autres et que le dispositif « risque de ne pas résorber le stock de marginaux et de conforter une société duale. » Elle estime que le tutorat ainsi que la formation des CES ont été pris en charge de façon décevante.

Le dispositif des CES concerne plus de 400 000 personnes en moyenne annuelle et a représenté pour l'État une dépense de 17 milliards de francs en 1995. 30 % des CES recrutés en 1994 l'ont été par des établissements de l'Éducation nationale. Pour le Sgen-CFDT, des emplois doivent être créés là où le travail effectué par les CES correspond à des besoins pour le bon fonctionnement du Service public.

Anne-Marie Pelletier

Vous avez publié, en octobre 1995, *Lectures bibliques*. Pourquoi?

La situation de déculturisation dans laquelle se trouve la majorité des étudiants a été mon point de départ. Comme beaucoup d'enseignants j'ai eu maintes occasions de mesurer leur ignorance. Des étudiants en maîtrise ne connaissent pas la Mésopotamie, ignorent tout du code d'Hammourabi, sont incapables de situer dans le temps Moïse ou le roi David, n'ont jamais lu l'histoire du passage de la mer Rouge ou encore le Décalogue.

Comment aborder notre littérature, et celle de l'Europe en général, quand l'essentiel de ce qui fonde notre culture, textes bibliques et antiques en général, est méconnu?

Les grands textes littéraires puisent inlassablement à la source biblique. Dante, Milton, Racine, Vigny, Byron, Lautréamont, Claudel, Giraudoux, et tant d'autres, reprennent consciemment des thèmes bibliques pour les prolonger, les orchestrer, éventuellement pour les subvertir.

La connaissance de la Bible s'impose tout autant pour lire Hugo, Rimbaud ou Joyce que pour lire Bossuet ou Claudel.

C'est donc en prenant appui sur l'expérience acquise au cours d'enseignements donnés à des étudiants de littérature comparée, que j'ai rédigé ces *Lectures bibliques*. S'adressant à une génération massivement exilée de ses racines, cet ouvrage veut ménager un accès à ce texte fondateur qu'est la Bible, qui est aussi un gros livre, foisonnant, complexe, subtil, qui nécessite toute une série de clés. Ne serait-ce que parce ce que l'on n'écrivit plus aujourd'hui comme on écrivait il y a vingt ou trente siècles!

J'ai pensé aussi que des professeurs de l'enseignement secondaire pourraient trouver une aide dans un tel ouvrage.

Anne-Marie Pelletier enseigne la littérature comparée à l'université de Marne-la-Vallée.

Elle est aujourd'hui une référence incontournable pour tout ce qui touche à la lecture de la Bible, telle que celle-ci peut être pratiquée à l'université ou dans l'enseignement secondaire.



Une société laïque ne peut être une société sans mémoire. Ce ne peut être une société qui censure cette part fondamentale de la culture qu'est sa dimension religieuse.

Quel accueil avez-vous reçu tant auprès des enseignants que d'autres personnes?

Mon expérience était d'abord en milieu universitaire. Là, j'ai constaté qu'après un premier moment de surprise - que vient faire la Bible à l'université? - les étudiants se sont très vite passionnés. J'ai eu également l'occasion de tester et de discuter cet enseignement au cours de stages donnés dans le cadre de la Ma�pen de Versailles - j'enseignais jusqu'à cette rentrée à l'université de Paris X-Nanterre -. Trois années consécutives, j'ai pu intervenir auprès d'enseignants de collèges et de lycées qui ont manifesté un intérêt très vif. Réunissant des professeurs de lettres, d'histoire, de philosophie et de sciences, du croyant - juif ou chrétien - à l'athée, ces stages ont été riches de débats et d'enseignements tant pour les stagiaires que pour moi-même.

Cela a permis de réfléchir plus à fond entre professeurs d'université et professeurs de lycées et de collèges sur les informations à donner aux élèves, sur les problèmes que pose un tel type d'enseignement. Le colloque réuni à l'initiative de l'Ecole du Louvre, en avril dernier, à Paris, et qui a rassemblé pendant deux jours plus de six cents personnes venues d'horizons variés a confirmé également l'importance que l'Education nationale accordait aujourd'hui à cette préoccupation. Là aussi, il a permis le repérage des difficultés à négocier. Car cette lecture culturelle de la Bible est à inventer! Dans le respect naturellement d'une laïcité qui est notre contrat de base, dans le respect aussi d'un texte qui, dans notre société, n'a pas simplement le statut de l'Iliade ou de l'Énéide. En ce sens l'entreprise est subtile mais c'est ce qui fait aussi qu'elle est passionnante!

Qu'attendez-vous d'un tel enseignement? Faut-il exiger que l'Éducation nationale mette en place un enseignement des religions, sans tomber pour autant dans le prosélytisme religieux?

Une société laïque ne peut être une société sans mémoire. Ce ne peut être une société qui censure cette part fondamentale de la culture - chez nous comme ailleurs - et qui est sa dimension religieuse. Le problème est donc de permettre aux élèves de se réapproprier par la lecture la culture dont ils sont les héritiers, quoiqu'ils fassent ensuite personnellement de cet héritage. Il est simplement de permettre à des élèves de goûter un tableau de Rembrandt, d'entendre une cantate de Bach, de rejoindre les enjeux qui sont ceux d'une page de Dostoievski ou de Beckett. Rien de plus, rien de moins. Sachant que la Bible a précisément un statut différent d'un texte comme le Coran, beaucoup plus intouchable. La première urgence est de rendre accès à notre patrimoine propre. Le but n'est pas de rapatrier le religieux à l'école, mais d'assurer un droit d'accès à la mémoire. On ne vit pas bien en suspension dans le temps et dans l'espace. Chacun doit être planté sur un sol un peu ferme qui lui rappelle qu'il est précédé de l'expérience des générations et à partir de quoi il a à prendre ses responsabilités et à inventer l'avenir. On ne vit pas bien dans un monde envahi d'images fugitives où le subliminal prime sur le réel, où les clichés tendent à remplacer la réflexion. La lecture en général est à cet égard un acte remarquablement formateur. Et *a fortiori* quand il s'agit de circuler dans un texte dense, provoquant, comme l'est la Bible, à distance de nous et simultanément présent au premier tour d'une salle de musée.

Propos recueillis par Michel Debon

Lectures bibliques, Anne-Marie Pelletier - Nathan-Cerf - 1995 - 384 pages.

**P E T I T E S
A N N O N C E S**

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de *Profession Éducation*), payantes pour les autres : 40 francs la ligne de trente signes.

■ Lycée et collège de Neuenhaus (Basse-Saxe, Allemagne) cherchent d'urgence lycée et collège français en vue d'échanges 1997.
Tél : 00 49 59 41 83 00

■ Animateur Bafa 18 ans, fils d'instit, ch. emploi centre de vacances montagne, fév. 97.
Tél : 02 96 22 72 51

■ Classes de découvertes bassin d'Arcachon. Sept à juin. Pens. comp. à partir de 140 F/j/p. Centre St-Vincent-de-Paul, 160 bd de la côte d'Argent, BP 68 33313 Arcachon.
Tél : 05 56 54 56 06, fax : 05 57 52 27 77

■ Vds cours d'italien (éd. Atlas), 96 fascicules + 32 cassettes audio bon état.
Tél : 03 27 88 90 06

■ 74 - Loue F2 ds village sympa 1 mn Morzine, sect. Avoriaz, px Sgen.
Tél : 05 49 61 03 25

■ 25 - Ornans - Beau constructible, vue sur vallée de la Loue. Pêche, canoë, pays de Courbet.
Tél : 03 81 57 10 86

■ 06 - Cagnes-sur-mer - Beau 2 p. 62 m². Traversant est-ouest, 2 terrasses, 3^{ème} étage, vue sur château, 200 m plage, prox. commerces, école.
60 U. Tél : 03 81 50 03 29

■ Prague - Collègue loue Appart. Tél : 01 60 72 62 48

■ 34 - Vds Montpellier nord, proche piscine, parc, stade coupe du monde foot, appt 5 pièces balcon, sdb, salle d'eau, débarras, gde cuisine, placards, prix 450 000 F, rapport locatif 3 500 F + charges. Tél : 04 67 44 39 77

■ Espagne - Andorre - Louettes périodes gd logement très conf. (cheminée) Barcelone sud ou Andorra.
Tél : (376) 829 521 ou (34) 3 895 42 41

■ 34 - Sète - À louer à partir du 10 août maison sur le mt St-Clair avec terrasse et jardin ombragé, tout confort, 6/7 personnes, mer 1 km, 3 000 F/sem.
Tél : 04 66 37 33 16

■ 73 - Savoie-Lanslevillard. Station de Val-Cenis. Studio 2 pers. en Haute-Maurienne. Pied des pistes (1 500 à 2 800 m). De 600 F à 1 500 F/sem. selon période.
Tél : 01 48 69 07 61

■ 05 - Loue à Vars (Hautes-Alpes) appartement 6/8 pers. dans chalet tt confort 80 m², soleil, ski (piste, fond) libre sauf 19-26 fév.
Tél : 03 26 82 10 59

■ 05 - Briançon - Loue F2 5 personnes. Hiver 2 600 F, juillet 5 000 F.
Tél : 04 92 20 03 50

■ 73 - La Toussuire - Particulier loue studio 20 m², 4 personnes maxi, 2 500 F du 8 au 15 février 2 000 F/sem. basse saison
Tél : 04 79 62 57 97

■ 74 - La Chapelle (près Châtel) - Loue 2p. 6 pers. hiver-été. Pied des pistes (alpin, fond), garage, prix sympa.
Tél : 02 38 59 49 83

■ Morzine-Avoriaz. Loue châlet indépendant (75 m², 6-8 personnes) de construction récente, tout confort, chauffage électrique, pied des pistes de ski de fond, ski de piste à proximité. Pour votre plaisir, un poêle norvégien avec bois gratuit.
Tél-fax : 02 33 94 44 15

■ 88 - Hautes-Vosges. Collègue loue châlet vacances février.
Tél : 03 87 76 21 83

■ 65 - Ski à la Morgie-Tourmalet et Payolle (fond) - studio 4-6 pers. 900 à 1 600 F/sem.
Tél : 05 62 45 92 43

■ 73 - Valmeinier (près Valloire). À louer 15-22 février 97 studio 5/6 pers. et chambre 4 personnes en châlet 1 800 m, pied des pistes, pension complète + forfait : 1 954 F/pers.
Tél : 04 42 73 66 04

■ Gîte rural vacances Périgord à Chassaignes 7 km de Ribérac. Maison : RC + ét., séj. cuisine, 3 ch : 2 lits 2 pl., 1 lit 1 pl., 1 lit enfant. Salle d'eau, cheminées, chauff. élect., garage, terrain clos, salon jardin. Tarif semaine du 14/6 au 13/9 : 1 300 F, autre période, 1 100 F. Rés.: Chadefaud, tél : 01 34 17 17 85

■ Collègue vend studette refaite à neuf (WC, douche, kitchen.) 6 étage, ascenseur, digicode, 50m, M° Michel-Bizot (12^e), idéal étudiant. Px à débattre. Tél : 02 96 61 28 33 ou 01 43 46 14 39

■ Espagne - Front de mer, 300 km Perpignan, loue ttes périodes appart. tout confort.
Tél : 03 86 52 93 85

SGEN MUT

ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ, DES LYCÉES PROFESSIONNELS,
CONSEILLERS D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION

Vos mutations sur minitel

- ▶ Remplissez votre fiche syndicale
- ▶ Calculez votre barème en direct
- ▶ Découvrez le résultat dès la fin de la commission

SGEN CFDT
avec vous, l'avenir aujourd'hui

Le nouveau vade

Pour sa trentième édition, le Vade mecum fait peau neuve. En conservant la structure qui a fait le succès de l'édition précédente, son contenu est entièrement renouvelé.

Les textes officiels changent souvent. Posséder un outil constamment à jour est nécessaire. Le nouveau Vade mecum est rangé dans trois livres classeurs. Chaque trimestre, la Revue du Vade mecum permettra une mise à jour des volumes par simple remplacement de pages et apportera commentaires et appréciations.

Trois classeurs remis à jour chaque trimestre

Le nouveau Vade mecum est constitué de trois livres-classeurs :

- ✖ Livre 1 : pour les personnels des écoles
- ✖ Livre 2 : pour tous les personnels des établissements du 2nd degré
- ✖ Livre 3 : statut général des personnels de l'Éducation nationale

Le livre 3, partie générale commune aux 1^{er} et 2nd degrés, est vendu associé au livre 1 ou au livre 2 ou aux livres 1 et 2.

Avec ce Vade mecum évolutif, le Sgen-CFDT illustre sa vocation de syndicat général pour tous les personnels de l'Éducation nationale.

Bon de commande

à renvoyer à : Vade mecum du Sgen-CFDT
47/49, av. Simon-Bolivar 75950 Paris Cedex 19
accompagné du règlement par chèque bancaire ou postal.

Nom : Prénom :

Département d'exercice :

Adresse complète de livraison des classeurs et des mises à jour :

Adhérent : Oui Non



Cocher la case choisie

Volumes 1 et 3, avec mises à jour

Adhérents (*)

Autres

<input type="checkbox"/>	jusqu'en octobre 1997	150 F	300 F
<input type="checkbox"/>	jusqu'en octobre 2000	305 F	610 F

Volumes 2 et 3, avec mises à jour

<input type="checkbox"/>	jusqu'en octobre 1997	150 F	300 F
<input type="checkbox"/>	jusqu'en octobre 2000	305 F	610 F

Volumes 1, 2 et 3, avec mises à jour

<input type="checkbox"/>	jusqu'en octobre 1997	215 F	430 F
<input type="checkbox"/>	jusqu'en octobre 2000	440 F	880 F

(*) Agrafez la bande adresse de Profession Éducation à ce bon pour bénéficier du prix spécial adhérents.

Dom-Tom et étranger, nous consulter pour tarifs d'expédition.

Montant du chèque
à l'ordre du Sgen-CFDT :